DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **RAPPORT N° VI-2** **26SGADL0202**

SEANCE DU
12 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice :
70

Nombre de conseillers présents :
56

Date de convocation :
6 novembre 2026

Date d'affichage :
16 novembre 2026

OBJET :
Service public de prévention et de gestion des déchets - Rapport sur le prix et la qualité du service public 2025

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 69

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 69

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 13**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 12 novembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Raymond DEVOS - 71230 SAINT-VALLIER, sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente**

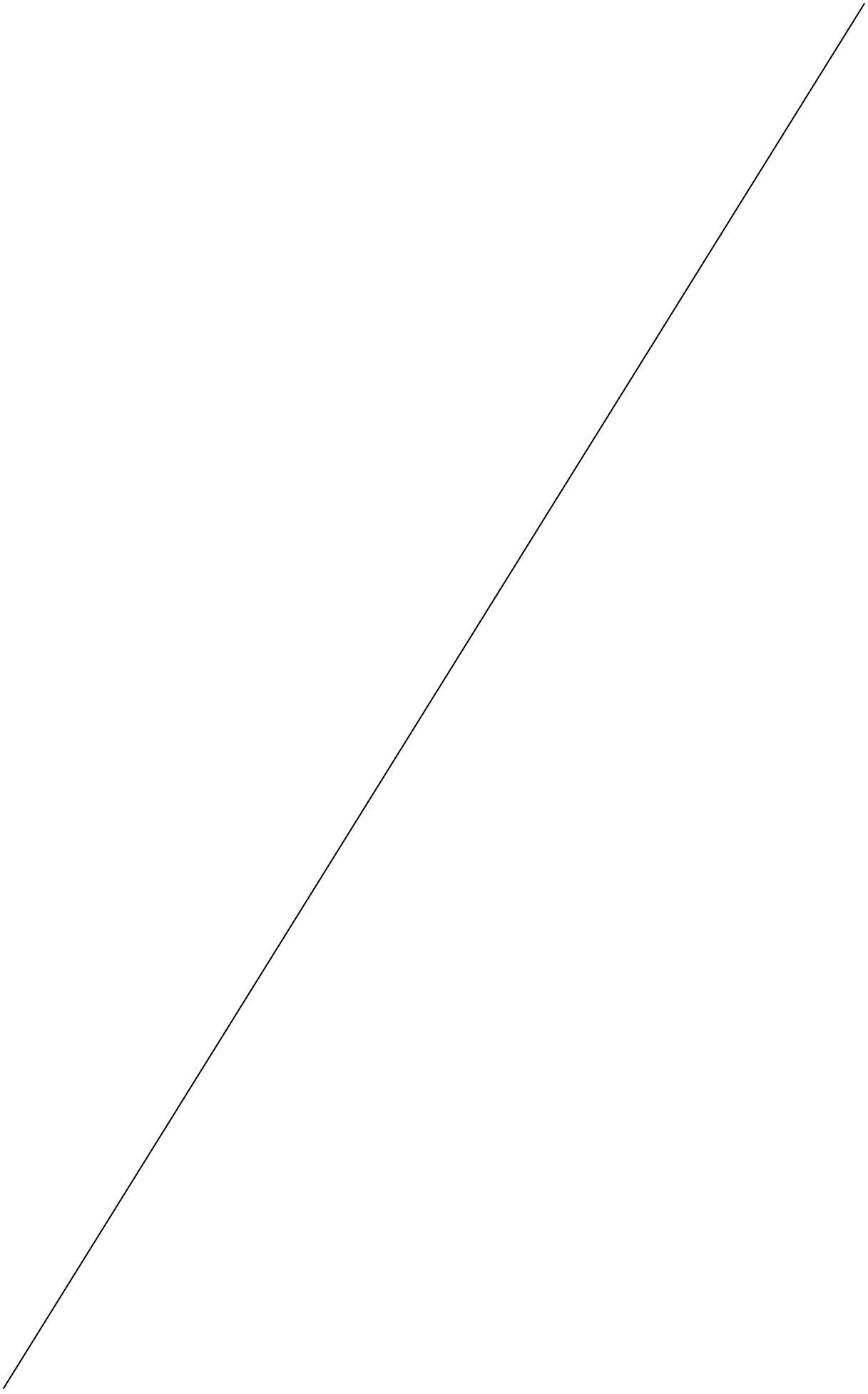
ETAIENT PRESENTS :
M. Nicolas BONNAND - M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - Mme Chantal CORDELIER - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean-François JAUNET - Mme Florence PAUCHARD - Mme Viviane PERRIN - M. Alain PHILIBERT - Mme Stéphanie PINTO PEREIRA - M. Cyrille POLITI - M. Marc REPY - Mme Anne SEVIN
VICE-PRESIDENTS

Mme Florence BARBERY - Mme Béatrice BARNAY - Mme Tifanny BEURIER - M. Frédéric BORNE - M. Samuel BRANDILY - Mme Solange CAPBER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Christian DARROUX - Mme Magali DOUHERET - M. Christophe DUMONT - M. Rémi FALCAND - M. Frédéric FAUCHON - M. Thomas FOURRIER - M. Sébastien GAUTHERON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - M. Dominique JOUANNE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Paul LUARD - M. Daniel MARTINON - Mme Catherine MATRAT - Mme Alexandra MEUNIER - M. Mohamed MESSOUSSA - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Laurent MILLIET - Mme Sandra OSMAN - Mme Anne PERNIN - M. Baptiste-Alexis PERRAUDIN - Mme Christine PLOCINICZAK - M. Alain ROBERT - M. Enio SALCE - M. Arnaud SANVERT - M. Florian SARTARIN - M. Stephan SAVETIER - Mme Aurélie SIVIGNON - Mme Carine TRAVERS - M. Noël VALETTE - M. Gaultier SEGUIN
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :
Mme Emilie NAUDIN
Mme BUFFENOIR THERY (pouvoir à Mme Anne SEVIN)
M. COULON (pouvoir à M. Frédéric BORNE)
M. DUFAUT (pouvoir à M. Laurent MILLIET)
M. GILLIOT (pouvoir à M. Marc REPY)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme JETTE (pouvoir à Mme Anne PERNIN)
M. LATINO (pouvoir à M. Nicolas BONNAND)
Mme MAES (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)
M. MARTI (pouvoir à Mme Florence PAUCHARD)
M. SAVETIER (pouvoir à Mme Stéphanie PINTO PEREIRA)
M. THOMASSET (pouvoir à M. Jean GIRARDON)
M. VESVRES (pouvoir à Mme Florence BARBERY)
M. WIECZOREK (pouvoir à M. Gaultier SEGUIN)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Solange CAPBER



Le rapporteur expose :

« En application de l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés d'élimination des déchets, la Présidente de la Communauté Urbaine Creusot Montceau doit présenter chaque année à son assemblée délibérante, un document détaillant les caractéristiques de ce service.

Le rapport, joint en annexe, présente pour l'année 2025 :

- Le territoire et les compétences de la collectivité en matière de traitement et d'élimination des déchets ;

- Les indicateurs techniques relatifs aux infrastructures, aux équipements, aux personnels, aux tonnages et aux types de déchets collectés ;

- Les indicateurs financiers rendant compte des dépenses (personnel, fonctionnement et investissements) et des modalités de financement du service.

Un exemplaire de ce rapport sera adressé à Monsieur le Préfet pour information.

Conformément à l'article D. 2224-3 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport sera également transmis aux communes membres de la Communauté Urbaine.

Enfin, il est également porté à la connaissance du public selon les conditions prévues par l'article D. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales (mise à disposition au siège de la CUCM dans les 15 jours suivant la présentation du rapport à l'assemblée, information du public par tout moyen de publicité au choix du président).

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De prendre acte du rapport annuel relatif au prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2025.

- De mettre sous quinze jours, ces rapports à la disposition du public qui pourra les consulter au siège de la Communauté Urbaine, le public en ayant été informé par voie d'affichage.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 novembre 2026
et publié, affiché ou notifié le 16 novembre 2026

LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Vice-Président,
Nicolas BONNAND
IMAGE ABSENTE DANS LE PARAMETRAGE DE L'ELU

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Vice-Président,
Nicolas BONNAND
IMAGE ABSENTE DANS LE PARAMETRAGE DE L'ELU

La secrétaire de séance,
Solange CAPBER



Rapport Annuel

2025

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES **DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**



Creusot Montceau
Communauté Urbaine

SOMMAIRE

1. Avant propos..... p. 3
2. Le territoire et le service..... p. 4
3. Les moyens mobilisés..... p. 6
4. Les résultats de collecte..... p. 8
5. La valorisation et le traitement..... p. 15
6. La prévention des déchets..... p. 23
7. Les indicateurs financiers..... p. 30
8. Les faits marquants 2025..... p. 32
9. Les perspectives 2026..... p. 33
10. Les chiffres clés 2025..... p. 35
11. Remerciements..... p. 36

Le présent Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés a pour objet de présenter aux élus, aux usagers et à l'ensemble des partenaires les conditions techniques, environnementales et financières de fonctionnement du service au cours de l'exercice écoulé.

Établi conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales et des articles D.2224-1 et suivants, ce document constitue un outil de transparence et d'information permettant d'apprécier la qualité du service rendu, son coût, son mode de financement ainsi que les résultats obtenus en matière de prévention, de collecte, de valorisation et de traitement des déchets.

Au-delà de son caractère réglementaire, le RPQS constitue un véritable outil de pilotage et d'aide à la décision. Il permet de mesurer l'évolution des performances du service, d'identifier les marges de progrès et d'évaluer l'efficacité des actions engagées au regard des enjeux environnementaux, économiques et sociétaux qui accompagnent la gestion des déchets.

Pour la Communauté Urbaine Creusot Montceau, l'année écoulée s'inscrit dans un contexte de poursuite des ambitions de réduction des déchets, d'amélioration du tri, de maîtrise des coûts de service et d'adaptation des organisations aux évolutions réglementaires et aux attentes des habitants. Les indicateurs présentés dans ce rapport traduisent les efforts réalisés par les équipes au quotidien en faveur d'un service public performant, durable et de proximité.

Ce rapport présente ainsi :

- l'organisation du service et les moyens mobilisés ;
- les résultats techniques des activités de collecte, de déchèteries et de prévention ;
- les performances de valorisation des déchets ;
- les principaux indicateurs financiers ;
- les perspectives d'amélioration engagées pour les années à venir.

"La gestion des déchets constitue un service public essentiel répondant à des enjeux environnementaux, économiques et de qualité de vie majeurs. Les résultats présentés dans ce rapport témoignent de l'engagement quotidien des agents et des partenaires du service pour garantir aux habitants un service performant, tout en poursuivant les objectifs de transition vers une économie plus circulaire et plus sobre en déchets. » N. BONNAND (Vice-président)

POPULATION MUNICIPALE INSEE 2025
POPULATION DGF 2025
Nombre d'habitants : Source INSEE 2025 / DGF 2025

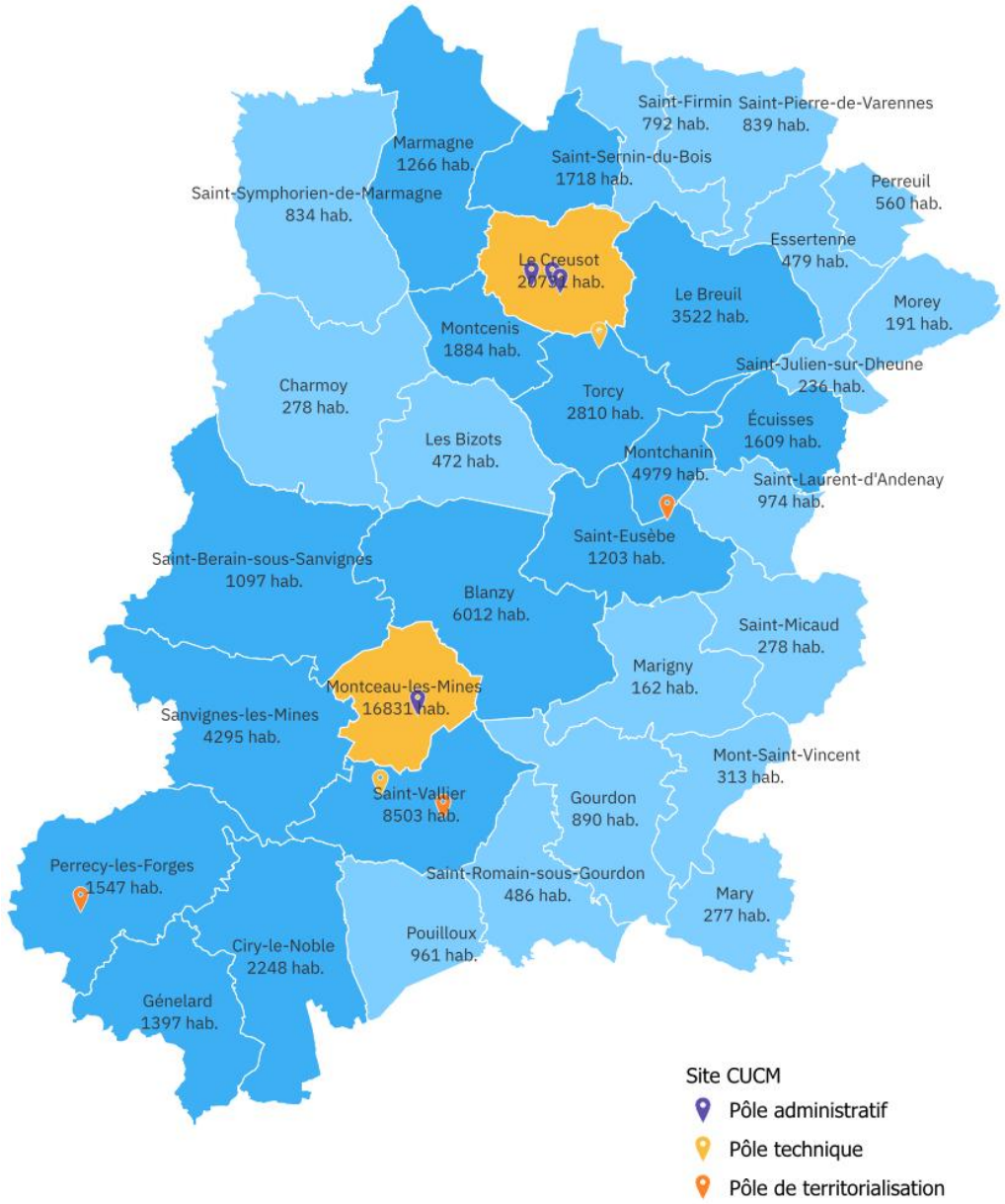
Pôle administratif :
- Siège CUCM Château de la Verrerie – Le Creusot
- Hub&Go Technopôle Sud-Bourgogne – Le Creusot
- EDLF – Le Creusot
- Atelier du Jour et MDA – Montceau les mines

Pôle technique :
- Centre technique nord – Torcy
- Centre technique sud – Saint Vallier

Pôle de territorialisation :
- Montchanin
- Saint vallier
- Perrecy les Forges

742 Km2 de superficie

90 674 habitants



Compétences :

La CUCM exerce les **compétences collecte, traitement et prévention des déchets**. Seule une partie de la collecte en PAV est effectuée par un prestataire privé.

- **La collecte individuelle et en apport volontaire :** assurée en grande partie en régie directe avec du personnel communautaire
- **La gestion des 5 déchetteries du territoire :** également assurée gérées par du personnel communautaire
- **La prévention des déchets**
- **Le traitement :** compétence déléguée au SMET71, qui exerce les compétences liées au traitement et transport des déchets ménager et assimilés

Typologies des communes :

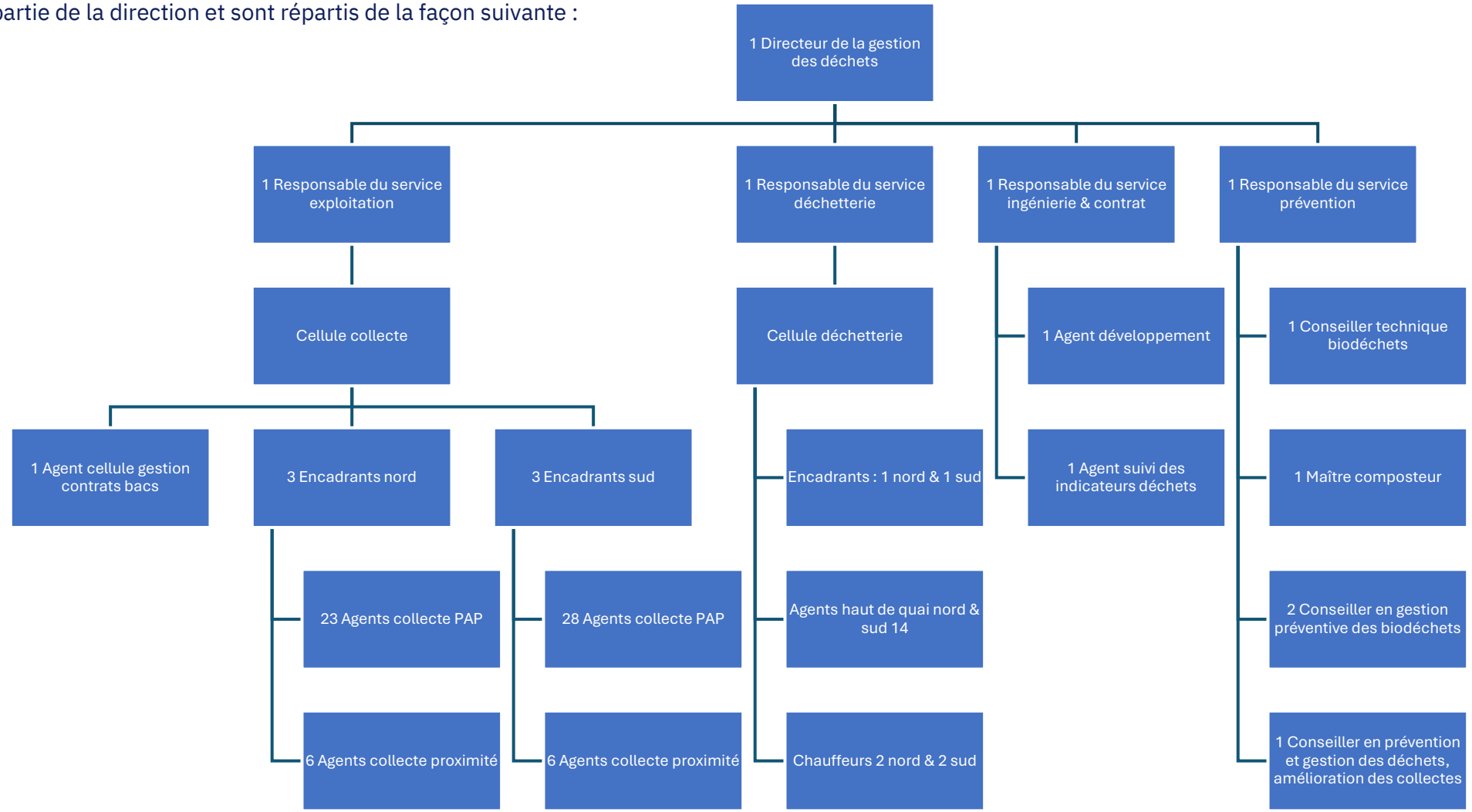
17 rurales

2 urbaines

15 Semi-rurales

Au sein du pôle Réseaux et Proximité, la direction de la gestion des déchets est organisée en 3 services : l'exploitation, la prévention et ingénierie-et-contrat

101 agents font partie de la direction et sont répartis de la façon suivante :





73 418

CONTENANTS EN PLACE



ORDURES MENAGERES RESIDUELLES



36 811
BACS INDIVIDUELS



474
CONTENEURS

DECHETS RECYCLABLES



35 285
BACS INDIVIDUELS



457
CONTENEURS

VERRE



282
CONTENEURS AERIENS



95
CONTENEURS ENTERRES ET SEMI- ENTERRES

ARMOIRE BIO CONNECT



14
ARMOIRES BIOCONNECT

24
VEHICULES assurent la collecte

355 694
Kilomètres parcourus en régie

278 284
LITRES de gasoil ont été consommés par les véhicules de la régie

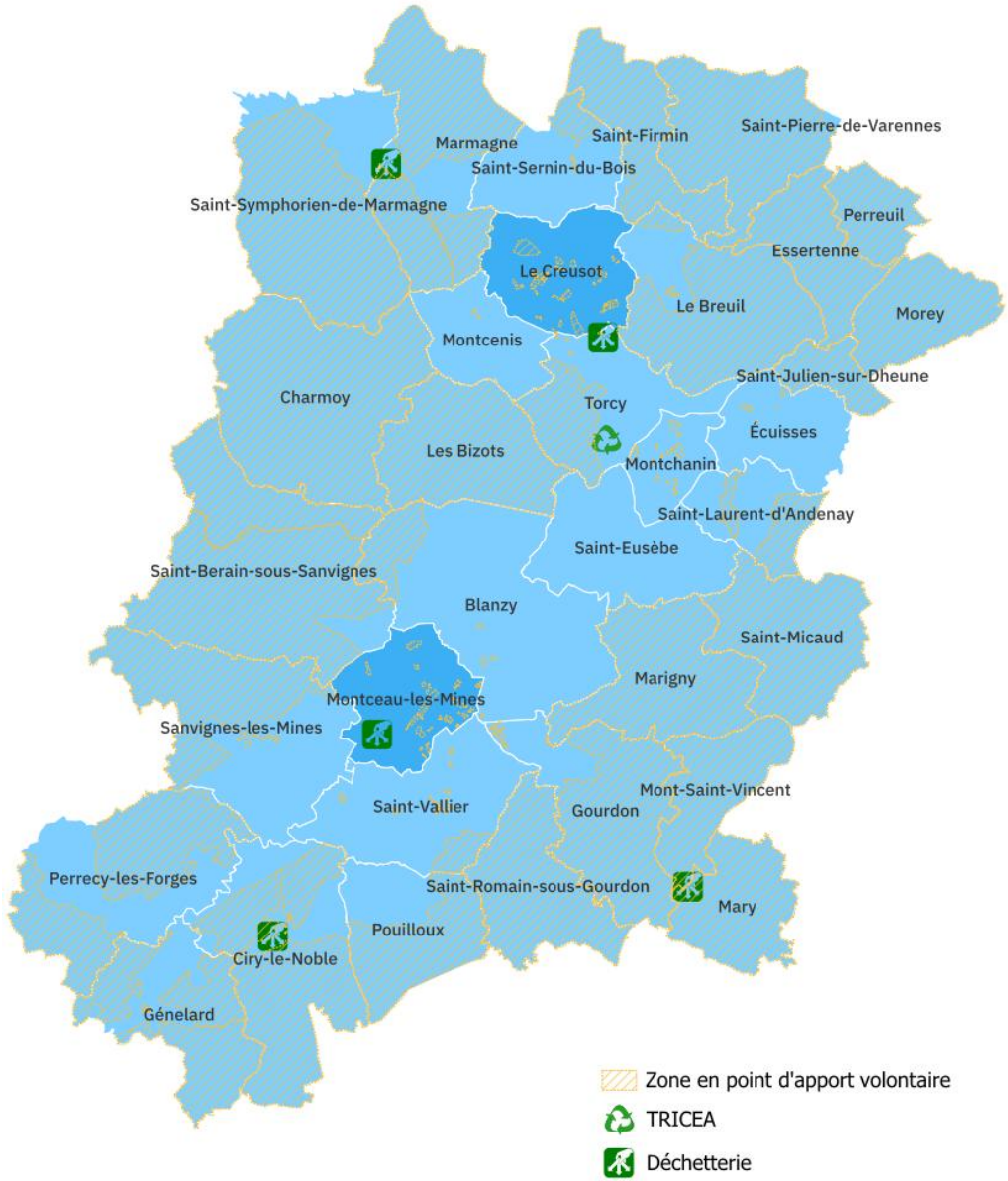
67
POSTES DE TRAVAIL

5 DECHETTERIES POUR LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Les horaires d'ouvertures :

	MONTCEAU	TORCY	CIRY-LE-NOBLE	MARMAGNE	MARY
	Barrat Lucy	Le Bois Morey	RD 60 la Croix	Rue de Perrelles	La Manche
LUNDI	13h30 – 17h30	13h30 – 17h30	8h30 – 11h45	8h30 - 11h45	13h30 – 17h30
MARDI	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30			
MERCREDI	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	8h30 - 11h45
	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30			
JEUDI	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30			
VENDREDI	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	13h30 - 17h30
	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30			
SAMEDI	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	13h30- 17h30	8h30 - 11h45	8h30 – 11h45
	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30		13h30 - 17h30	
DIMANCHE	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ

Fermeture les jours fériés



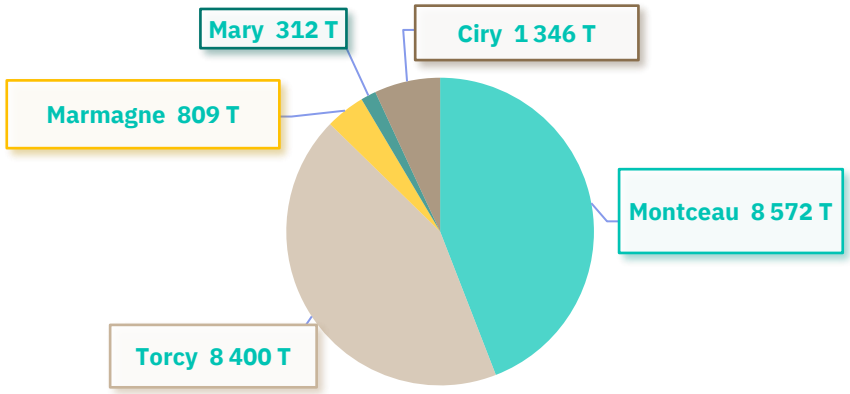
19 551 t

Ont été apportés dans les déchetteries en 2025
Soit 215kg/hab./an

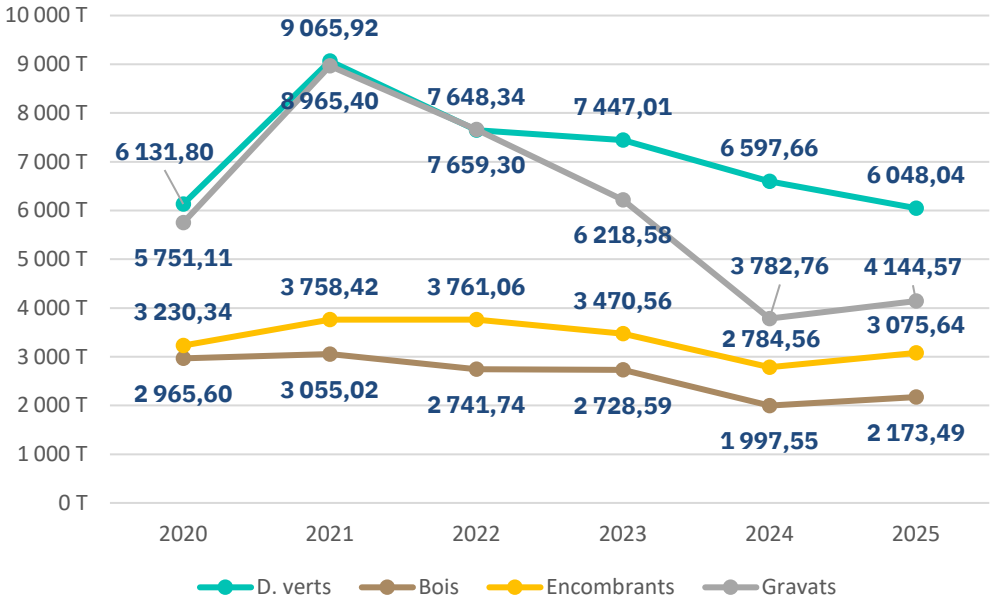
Quatre flux constituent à eux seuls **79 %** des tonnages réceptionnés en déchetterie :

Les déchets verts / les gravats
Les encombrants / le bois

REPARTITION DES TONNAGES PAR DECHETTERIE TOUT FLUX CONFONDUS



EVOLUTION DES PRINCIPAUX TONNAGES





BOIS

11 %



GRAVATS/TERRES

21 %



VÉGÉTAUX

31 %



ENCOMBRANTS

16 %

TONNAGES ANNUELS DES AUTRES FLUX

	TONNAGE 2024	TONNAGE 2025
Ferraille	794	**840**
Carton	398	**417**
Déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E)	561	**712**
DDM (déchets dangereux des ménages) y/c amiante, radiographies, DASRI	156	**270**
Tonnages détournés (valorisé ou réutilisé : EMMAÜS, mobilier, polystyrène et roues jantées)	1 367	**1 569**
Autres : plâtres, huiles végétales ou minérales, pneumatiques	275	**304**

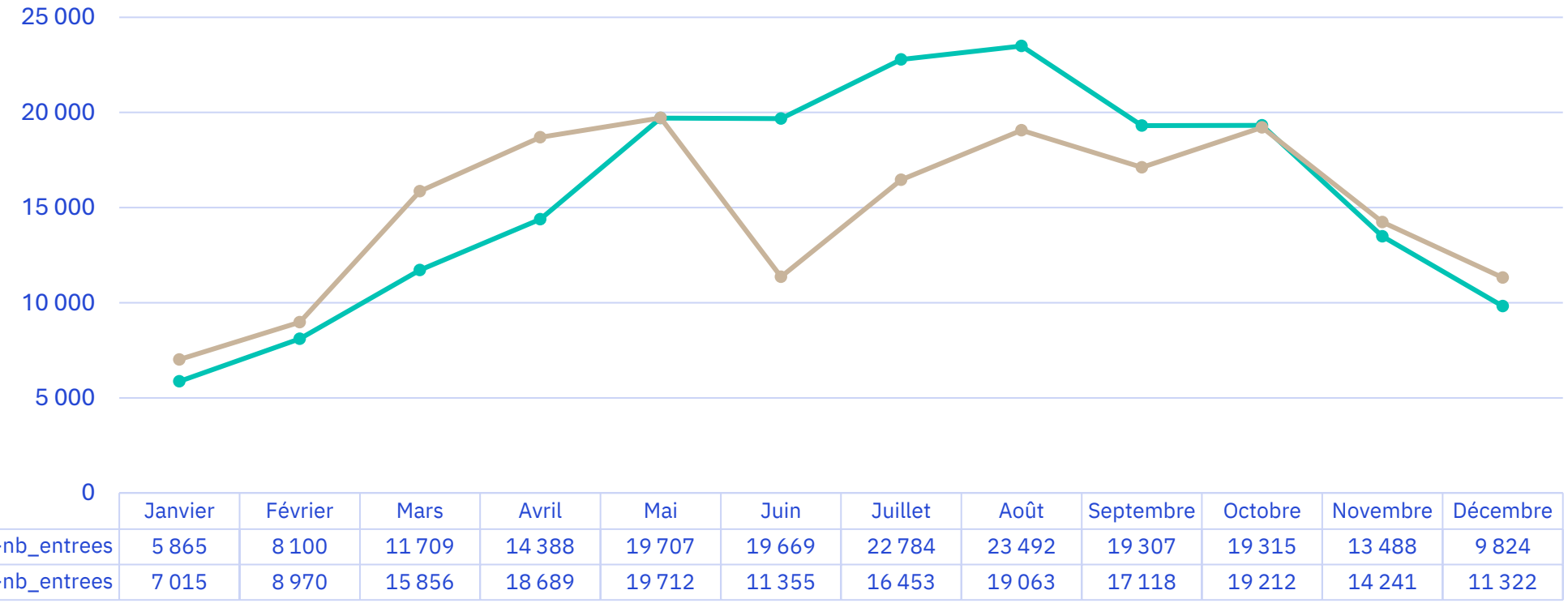


179 006 ENTREES DANS LES DECHETTERIES

Nb entrées 2024 : 187 648



Nombres d'entrées en déchetteries



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2024-nb_entrees	5 865	8 100	11 709	14 388	19 707	19 669	22 784	23 492	19 307	19 315	13 488	9 824
2025-nb_entrees	7 015	8 970	15 856	18 689	19 712	11 355	16 453	19 063	17 118	19 212	14 241	11 322

Le tableau suivant présente les titulaires des marchés ou les éco-organismes *(P.22) Les éco-organismes qui nous soutiennent)* en charge du traitement des déchets des déchetteries.

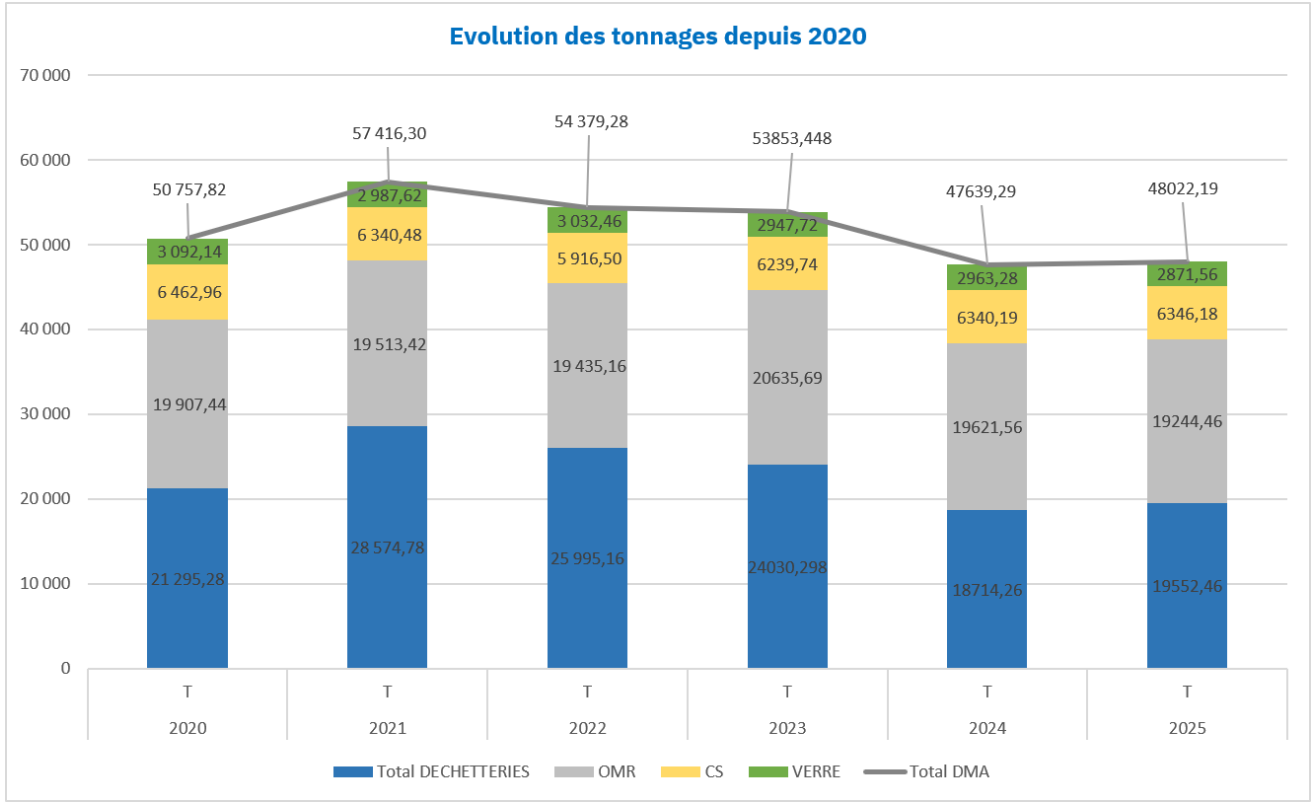
	Matériaux	Entreprise ou Eco-organisme
Valorisation matière	Bois	Bourgogne Recyclage – E3R
	Cartons	SUEZ
	Métaux	Bourgogne Recyclage – E3R
	Batteries	Bourgogne Recyclage – E3R
	DEEE	ECOSYSTEM
	Textiles	REFASHION
	Huiles Minérales	CYCLEVIA
	Gravats	Hubert Rougeot Pelichet
	Roues jantées	Les Valoristes Bourguignons
	Polystyrène expansé	Les Valoristes Bourguignons
Valorisation par compostage	Déchets verts	VEOLIA
Valorisation thermique ou régénération	Huiles végétales	Allo à l'Huile
	Piles	COREPILE
	Néons	ECOSYSTEM
	DASRI des particuliers (déchets d'activité de soins à risques infectieux)	DASTRI
	Pneumatiques	ALIAPUR
	Déchets dangereux des ménages	EDIB et ECODDS
Valorisation par réemploi	Objets réemployables	Emmaus
Enfouissement	Amiante	SUEZ

48 022t

C'EST LE TONNAGE TOUS FLUX CONFONDUS DES DECHETS COLLECTES EN 2025 SOIT

530 kg
/hab. /an
en 2025

L'évolution des tonnages met en évidence une légère hausse des volumes collectés, portée essentiellement par l'activité des déchetteries. Parallèlement, les tonnages d'OMR continuent de diminuer, confirmant la dynamique engagée, tandis que les collectes sélectives enregistrent une progression régulière.



Définitions :
OMR : ordures ménagères résiduelles (déchets du bac noir)
CS : collecte sélective (déchets du bac jaune)
DMA : déchets ménagers et assimilés (somme des déchets pris en charge par le service public de gestion des déchets)

19 244 t

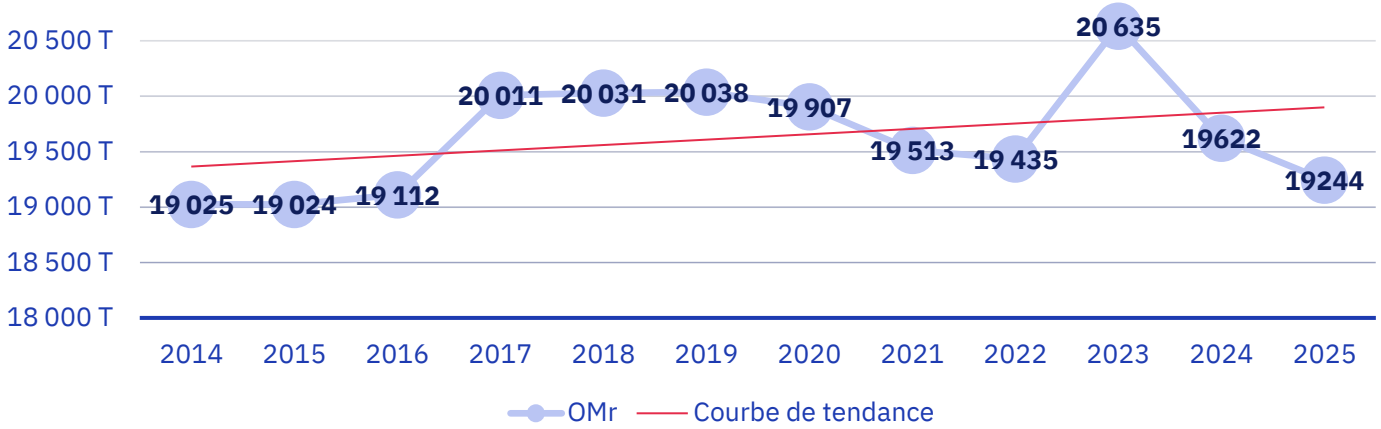
C'EST LE TONNAGE OMR

69 %
OMR porte à porte + point de regroupement

31 %
OMR en Pav

212 kg
/hab. /an en 2025







Mettre les déchets en sac fermé dans le conteneur de déchets ménagers non recyclable.
Pour les restes alimentaires, privilégiez le compostage et les armoires bio connect.

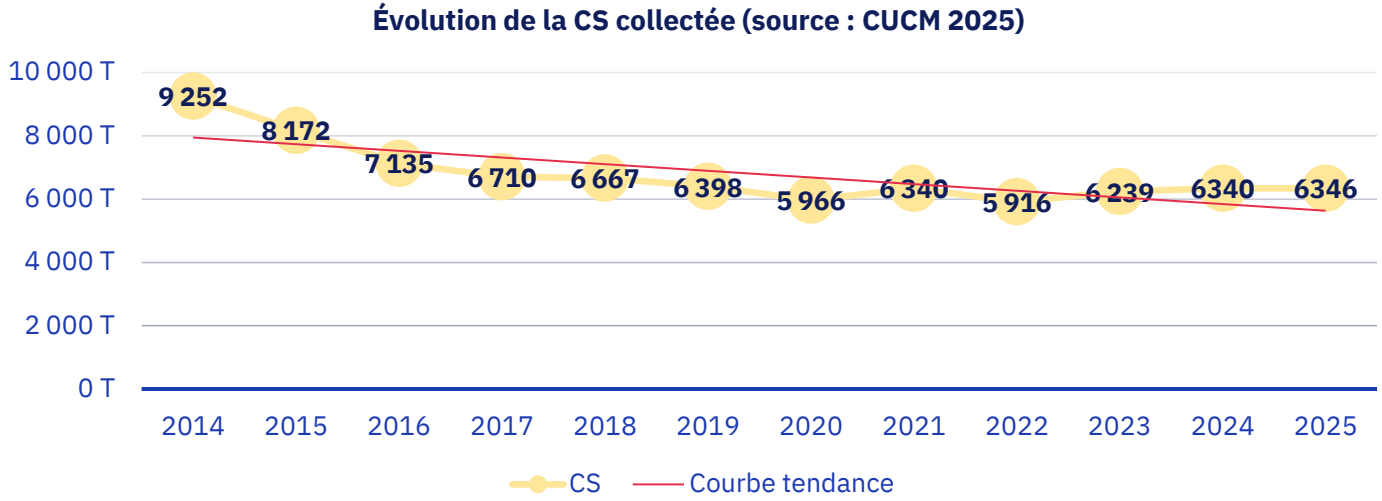
6 346 t

C'EST LE TONNAGE CS

21 %
CS en Pav

79 %
CS porte à porte + point de regroupement

70 kg
/hab. /an en 2025











Bien les vider, inutile de les laver.
Déposés dans le bac ou conteneur. Séparés les uns des autres et sans sac.

2 872 t

C'EST LE TONNAGE DU VERRE

32 kg
/hab. /an
en 2025





BOUTEILLES SANS BOUCHON



POTS ET BOCAUX SANS COUVERCLE



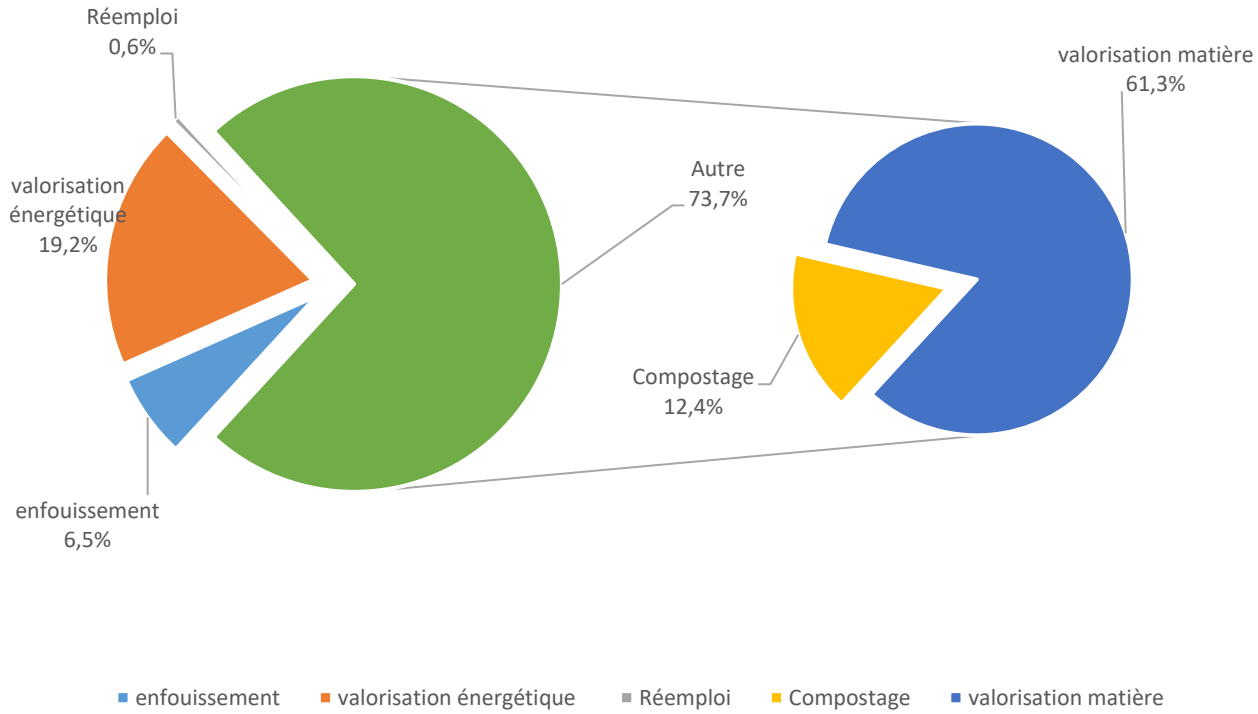
LES INTERDITS :

- ampoule, néon : à apporter en déchetterie
- Verre à boire, vaisselle, faïence : à apporter en déchetterie
- Bouchon en liège : à apporter en déchetterie
- Couvercle métallique : à jeter dans le bac jaune

Le geste de tri est un acte citoyen qui contribue au dynamisme économique de notre cadre de vie : ce sont de nouveaux métiers créés, des compétences et de nouvelles technologies sans cesse améliorées.
La loi de transition écologique pour une croissance verte impose aux collectivités un taux de recyclage matière et organique de 65 % en 2025. Tous les efforts menés au niveau de la collecte et surtout dans le choix des modes de traitement nous permettent aujourd'hui

Par rapport à l'année dernière (2024)

- Le taux de valorisation énergétique est à 19 % : encombrants traités en combustible solide de récupération et traitement des OMR en unités de valorisation énergétique.
- Le taux de valorisation matière de 61 % est lié au mode de traitement des OMR qui permet d'obtenir du compost selon le procédé de méthanisation



CSR : un combustible solide de recyclage ou combustible solide de récupération (CSR) ou combustible dérivé des déchets (CDD), est un type de combustible principalement préparé à partir de déchets combustibles pour être brûlés dans les chaudières ou fours adaptés (cimenteries en général) ou en usines d'incinération . C'est l'une des façons de « valoriser énergétiquement » certains déchets en les transformant en ressources.

Les repreneurs des matières issues du centre de tri sont les suivants :

	Matériaux	Repreneurs
Valorisation matière	Verre	Verallia France – siège social à COURBEVOIE
	Cartonnette	Revipac – siège social 23-25 rue d'Aumale 75009 PARIS
	Briques alimentaires	Revipac – siège social 23-25 rue d'Aumale 75009 PARIS
	Flaconnages plastiques	Valorplast – 21, rue d'Artois 75008 PARIS
	Films et mix plastiques	CITEO siège social 50 Boulevard Haussmann 75009 PARIS
	Aluminium	CSR Environnement – siège social 130 bd St Denis 92400 COURBEVOIE
	Acier	SARL Sofrest Diffusion – 6, rue d'Amérique 88100 Saint DIE DES VOSGES
	Papiers et cartons mêlés	NORSKOG – siège social Rte Jean-Charles Pellerin 88194 GOLBEY cedex

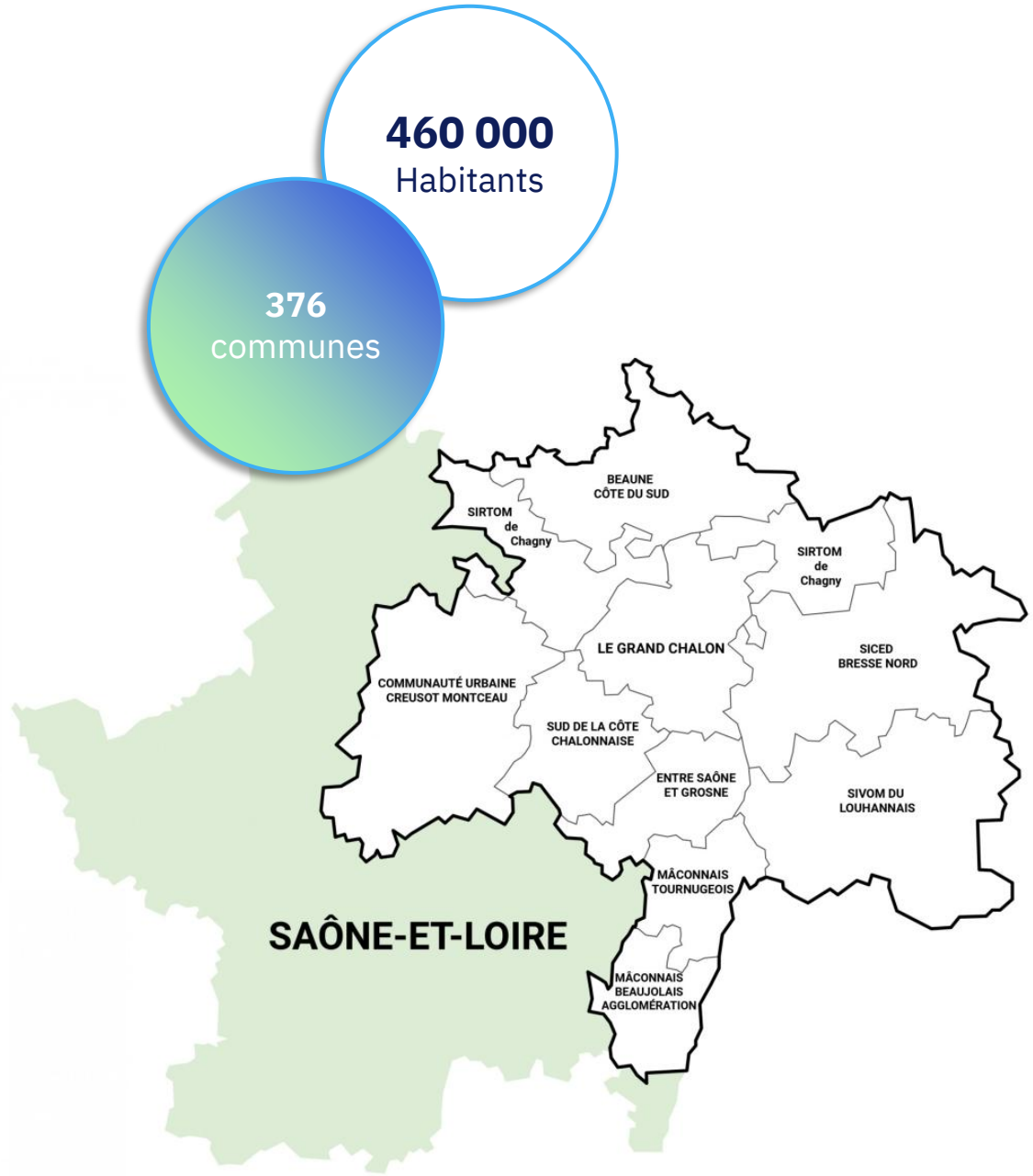
Le **SMET 71** (Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des Déchets Ménagers) est un établissement public qui regroupe des établissements publics de coopération intercommunale (communautés d'agglomérations, communautés de communes, communautés urbaines) et syndicats de l'Est de la Saône-et-Loire et du Sud de la Côte d'Or.

La MISSION ? Réduire, traiter et valoriser les déchets ménagers pour le compte de nos collectivités adhérents.

Le SMET 71 est chargé de :
- mener des études sur la réduction et la valorisation des déchets ;
- assurer le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) au sein de l'unité ECOCEA, usine de tri, de méthanisation et de compostage sur ordures ménagères
- traiter les déchets non recyclables provenant des 46 déchetteries de ses adhérents par enfouissement.
- assurer le traitement de la collecte sélective (la poubelle jaune) au sein de l'unité TRICEA

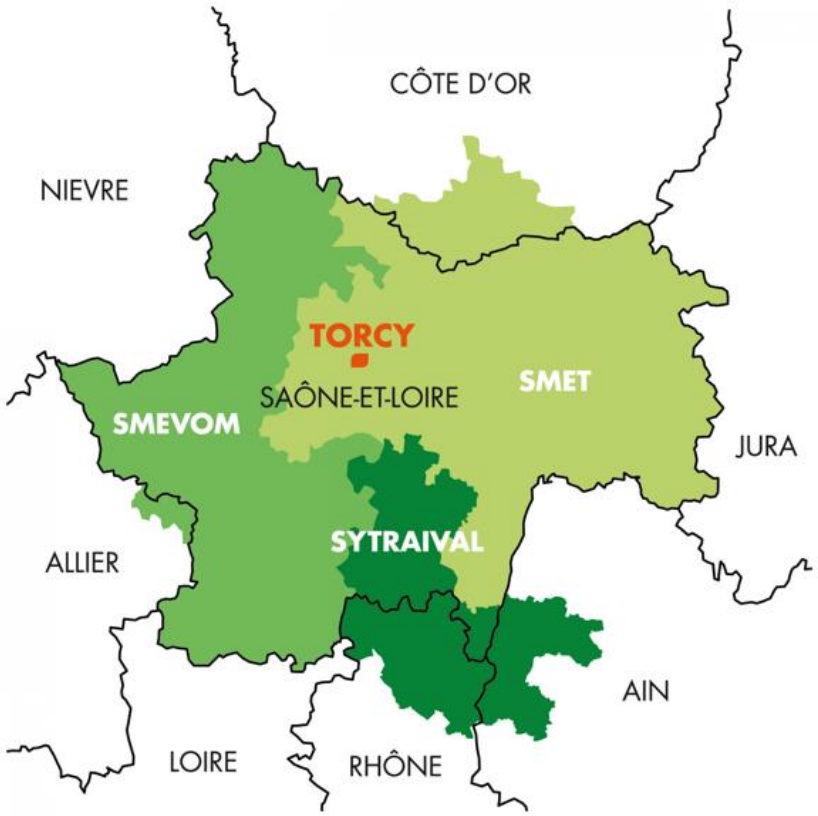
LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT
Chaque année, ce sont plus de 100 000 tonnes de déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets non recyclables des déchèteries) qui sont traitées par le SMET 71. Pour mener à bien cette mission, nous nous appuyons sur 3 installations :

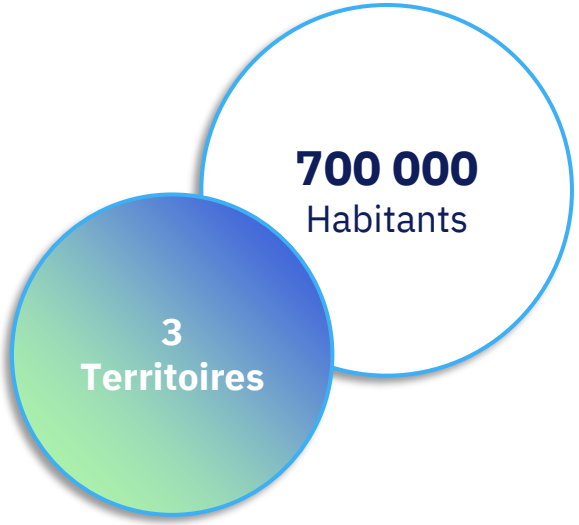
- une usine de tri-méthanisation-compostage (ECOCEA) des ordures ménagères pour la production de biométhane et de compost à partir de ces déchets. L'exploitation est gérée par l'entreprise Paprec Énergies, avec une vingtaine de salariés.
- une installation de stockage des déchets non dangereux pour le traitement des refus de tri (partie des ordures ménagères qui ne sont pas valorisées par l'usine comme les plastiques) de l'usine ECOCEA, des déchets non recyclables (DNR) et des ordures ménagères non valorisées par l'usine ECOCEA. L'exploitation est gérée en régie, c'est à dire par le SMET 71, avec une vingtaine d'agents.
- un centre de tri de la collecte sélective (TRICEA), basée à Torcy (71210) pour le traitement de la poubelle jaune. L'exploitation est gérée par l'entreprise E3R.



Le centre de tri en quelques chiffres

- 3 syndicats en charge du traitement
- 20 collectivités en charge de la collecte et de la prévention des déchets
- 24,5 millions d'euros d'investissement
- 30 000 tonnes par an de déchets triés en 12 matières qui seront recyclées
- 40 emplois conservés





TRICEA est en capacité de réceptionner les nouveaux emballages et prend en compte l'augmentation des quantités à trier. Aujourd'hui, le centre de tri TRICEA sépare les déchets en 12 catégories :

- 4 filières de plastiques : PET clair (ex: bouteilles d'eau), flux en développement rigide (ex: barquette), PE/PP (ex: bidon de lessive), films plastiques ;
- 4 filières de cartons : grand carton, PCM (papier carton mêlé, ex : post-it, sac de papier kraft), PCC (papier carton non complexé, ex : boite à chaussure ou de céréales), briques alimentaires ;
- 1 filière de papier : journaux, revues et magazines ;
- 1 filière acier
- 2 filières aluminium : petit aluminium et gros aluminium.

1) Trommel
Le trommel permet de séparer les déchets en 3 fractions en fonction de leur taille

2) Cribles balistiques
Le crible balistique sépare les déchets plats (carton, papier, film…) des déchets creux (bouteilles, canettes…)

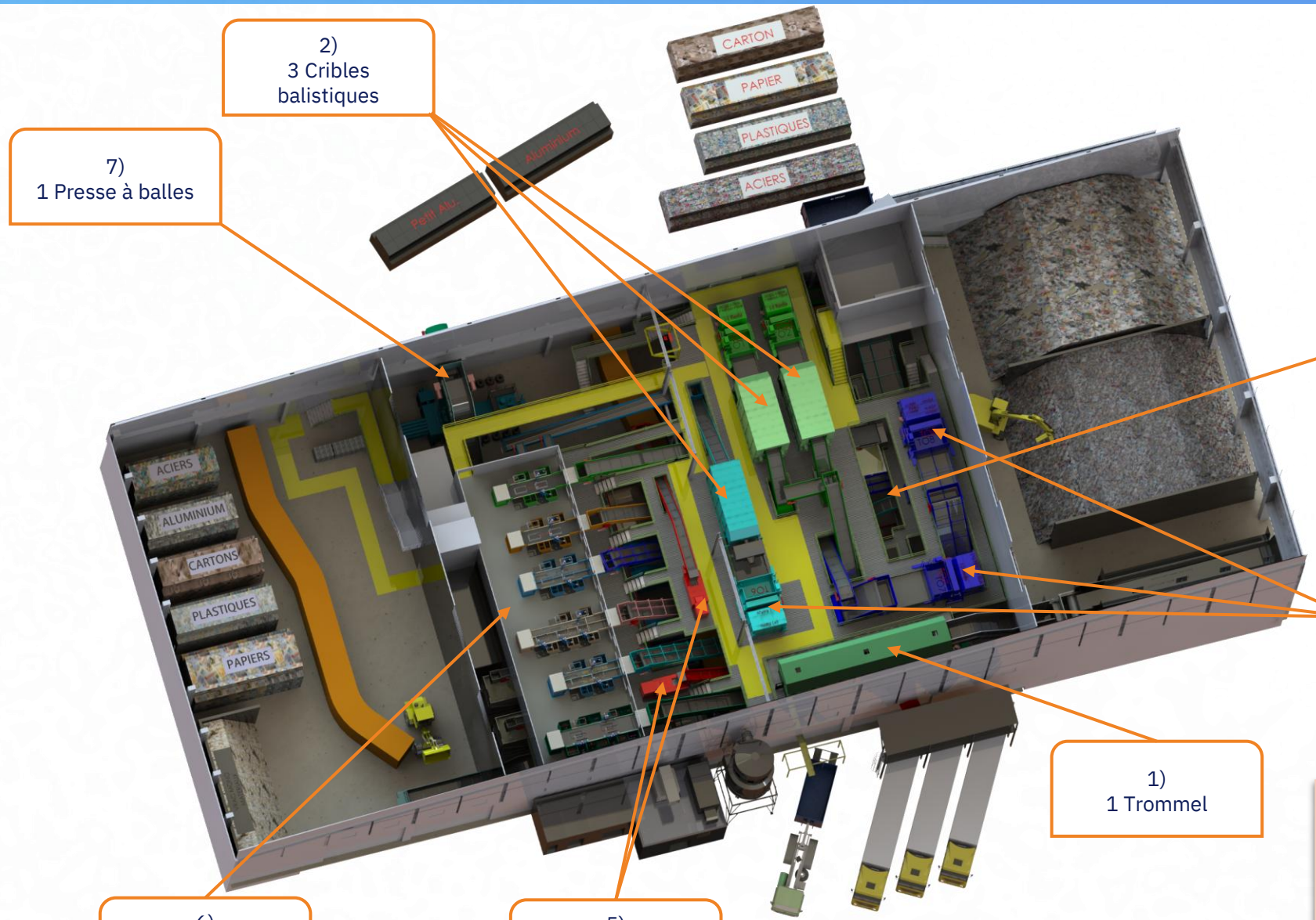
3) 13 Trieurs optiques
Les trieurs optiques trient des déchets en fonction de la matière qui compose l'objet. Les déchets sont identifiés grâce à un faisceau lumineux puis éjecté par un flux d'air

4) 3 Overbands
Permet de capter les métaux ferreux, principalement l'acier, comme un aimant

5) 2 Courants de Foucault
Récupère les déchets en aluminium (y compris les petits objets : capsule de café, plaquette de médicaments vide…)

6) 6 Tables de tri manuel
Les trieurs enlèvent les erreurs de tri. Ce tri permet d'affiner le travail des machines et d'atteindre un haut niveau de pureté

7) 1 Presse à balles
Permet de conditionner les déchets triés sous forme de cubes compacts. La balle obtenue est cerclée. Ce conditionnement permet un gain de place pour le stockage puis pour le transport vers les filières de recyclage



FLUX TRIES

- 4 flux plastiques
- 3 flux cartons
- 2 flux papiers
- 2 flux aluminium
- 1 flux acier

Le traitement des ordures ménagères



PRODUCTION DE BIOMETHANE

Les déchets fermentescibles se décomposent sous l'action des bactéries qui vont produire du biogaz. Ce biogaz est ensuite épuré, filtré pour être concentré en méthane. Le biométhane ainsi produit a une quantité équivalente à celle du gaz naturel. Il est donc injecté dans le réseau de transport de GRT gaz avant d'être utilisé par un client industriel voisin. TERREAL, fabricant de tuiles, bénéficie ainsi de certificats d'origine du biométhane et réduit l'impact environnemental de activité industrielle.



LA VALORISATION ORGANIQUE

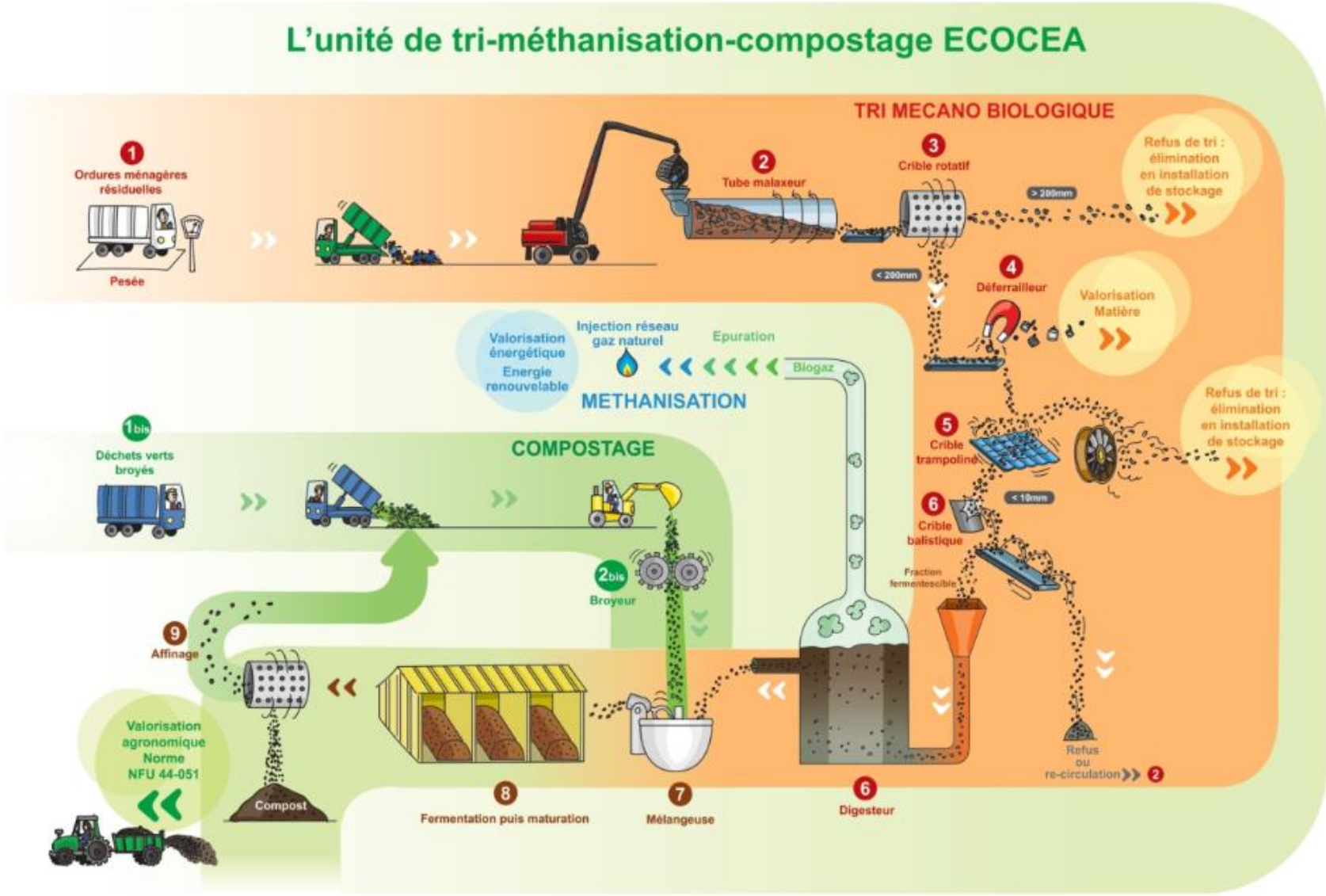
Les déchets organiques issus des ordures ménagères (déchets de cuisine, déchets vert issus du jardinage) sont compostables. Grâce à l'action conjuguée de l'humidité, de l'oxygène et de micro-organismes (bactéries et champignons microscopiques), les déchets se décomposent. La matière obtenue passe dans un crible afin d'obtenir un produit similaire à une terre fine et riche en éléments organiques : le compost COMPOCEA. Réutilisable en l'état pour l'agriculture, ce compost répond aux critères de la norme NFU 44-051.



LA VALORISATION MATIERE

Après une phase de tri, les différents métaux (poêle, canette, boîte de conserve) sont extraits des déchets à l'aide de procédés magnétiques et à courant de Foucault. Les métaux ainsi séparés (aluminium, cuivre, fer, inox…) sont ensuite revendus pour être recyclés. Ces métaux devraient être triés à la maison dans le bac de tri ou en déchetterie. Lorsqu'ils sont mélangés avec les ordures ménagères, ils sont souillés, leur qualité est dégradée et les recycleurs les reprennent très difficilement.

Schéma de fonctionnement



Les éco-organismes qui nous soutiennent :

La collectivité perçoit des recettes de la part des éco-organismes avec lesquelles elle a conventionné. Ces éco-organismes ont été crée selon le principe du pollueur-payeur : les producteurs, c'est à-dire les personnes qui mettent sur le marché certains produits, peuvent être rendus responsables du financement ou de l'organisation de la prévention et de la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.
Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) reposent sur ce principe. Plus d'informations sur le site : **ecologie.gouv.fr**

Filière emballages ménagers et papiers graphiques (bacs et conteneurs jaunes ou conteneurs à verre) : **CITEO**

Filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et ampoules usagées en déchetteries : **ECOSYSTEM**

Filière des déchets diffus spécifiques (DDS) en déchetteries : **ECODDS**

Filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) en déchetteries : ECOMAISON

Filière des pneumatiques usagés en déchetteries : ALIAPUR

Filière des textiles, linges et chaussures (TLC) en bornes aériennes ou associations : REFASHION

Filière des déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) en déchetteries : DASTRI

Filière des médicaments usagers en pharmacies : CYCLAMED

Filière jeux et jouets (jouets d'intérieur, d'extérieur, de plein air ...) : ECOMAISON

Filière articles de sport et loisir (ASL) : ECOLOGIC

Filière articles de bricolage et de jardin (ABJ) en déchetteries :
- Catégorie 1 outillages du peintre (pinceaux, bacs à peinture, seaux ...) : ECODDS
- Catégorie 2 machines et appareils motorisés thermiques (tondeuses, tronçonneuses ...) : ECOLOGIC
- Catégorie 3 matériel de bricolage dont outillage à main (tournevis, mètre ...) : ECOMAISON
- Catégorie 4 produits et matériels d'entretien et d'aménagement du jardin : ECOMAISON

Filière huiles minérales (huiles de vidange) : CYCLEVIA

Filière piles et accumulateurs : COREPILE

Déchets alimentaires et de jardin



















3 919 COMPOSTEURS INDIVIDUELS DEPUIS 2010

Pour permettre à l'ensemble des usagers d'accéder à une solution de tri à la source des biodéchets, plusieurs solutions complémentaires sont proposées

Compostage individuel :
La participation à une session d'information en ligne ou en présentiel est obligatoire pour bénéficier des aides au compostage et/ou au broyage des déchets verts de la CUCM, don le composteur individuel revient au tarif réduit de 10€

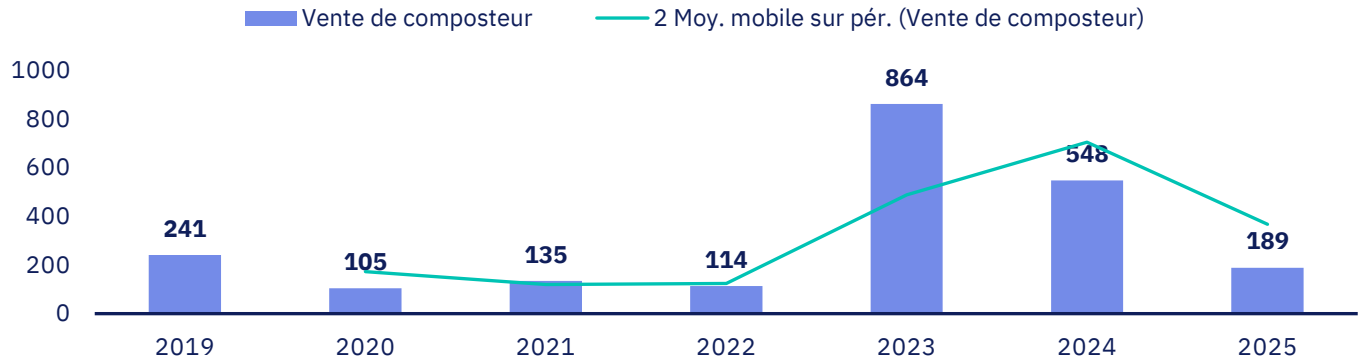
- Session en présentiel : pour les personnes éloignées du numérique, nous maintenons des sessions en présentiel. En 2025, nous avons proposé 21 sessions d'information soit **42** personnes sensibilisées en 2025

- Session en ligne : Pour faciliter l'accès aux sessions d'information préalablement obligatoires, nous avons déployé un système de session en ligne sous forme de vidéo / power point commenté. Chaque usager visionne celle-ci puis remplit un formulaire. **169** sensibilisations en 2025

189
Composteurs Individuels
en 2025



Évolution des ventes de composteurs individuel :



60 sites partagés installés depuis la mise en place

Pour permettre à l'ensemble des usagers d'accéder à une solution de tri à la source des biodéchets, plusieurs solutions complémentaires sont proposées

Compostage collectif :
- En pied d'immeuble, dans les quartiers et établissements scolaires
- Réseau de référents de sites

4
Sites Partagés en 2025



	Nom, commune, date	Participants	Type	Volume
1	Restaurant le Plessis, Gourdon, le 17/07/2025	3 foyers	Établissement	3 x 500 L
2	Centre de loisir de la Chaume, Le Creusot, le 25/03/2025	10 foyers	Établissement	3 x 500 L
3	École les Baudrats, Sanvignes, le 17/03/2025	10 foyers	Établissement	3 x 500 L
4	Centre de loisir, Torcy, le 17/04/2025	10 foyers	Établissement	3 x 500 L

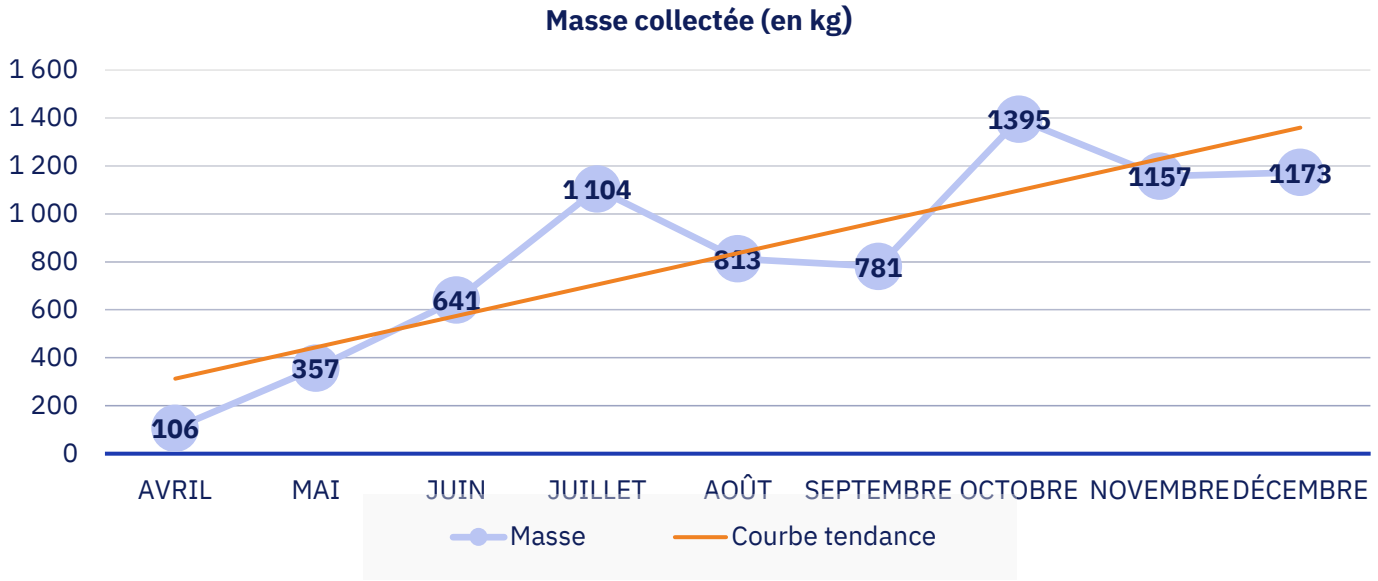
7 527 kg

Collecte des biodéchets : Bioconnect

Le service a été mis à disposition des usagers le 1er avril 2025. Après neuf mois d'expérimentation, les premières données recueillies permettent de dégager plusieurs enseignements et tendances significatives.

Les communications entreprises pour sensibiliser sur ce nouveau service :

- Flyers A5 , A4 et A3
- Boitage en porte à porte
- Permanences aux armoires (1h à 1h30) sur une dizaine d'armoires
- Affichage dans les halls d'immeubles
- Magnette a récupéré dans les bioseaux
- Publicité 4/3 sur panneaux publicitaires
- Publicité abris-bus



2 700 Foyers desservis

457 inscrits



14 Armoires Bioconnect

700 casiers

124 EMPRUNTEURS RECENSES depuis 2022

Profil des emprunteurs : le kit évènementiel est principalement sollicité par les associations, qui représentent à elles seules **59** prêts. Depuis 2025, le nettoyage du matériel n'est plus assuré pour les évènements privés, ce qui explique la diminution des demandes émanant particuliers.

Afin d'optimiser l'organisation du service, le service Prévention des déchets a investi dans un lave-vaisselle professionnel. Cet équipement permet désormais de réaliser le nettoyage du matériel directement à la ressourcerie, améliorant ainsi l'autonomie et l'efficacité du dispositif. Cette démarche innovante a été récompensée par l'obtention du statut de lauréat de l'AMI Citéo Réemploi 2025.

Nombre de prêts	**85**
Nombre d'unité prêtés (gobelets et pichets)	58 756
Nombre d'unités perdus	1 105 (soit 1,9% de pertes ou casse)
Nombre de titre émis (si perte ou casse > 5 gobelets / prêt)	26
Recette	977,6 €
Coûts du nettoyage et désinfection	11 668,15€
Nombre d'organisateurs recensés (depuis le lancement)	124



85
Prêts

Le kit comprend aujourd'hui :

- Le prêt de gobelets de 15 et 25 cl
- Le prêt de pichets
- Le prêt de plateau (nouveauté 2025)
- Le prêt de barquettes repas (nouveauté 2025)
- Le prêt de poubelle biflux (nouveauté 2025)
- Le prêt de pinces ramasse déchets
- Le prêt d'un enrouleur communiquant sur l'évènement, le tri et le kit
- La mise en place de leur collecte (selon certaines modalités)
- Le nettoyage des gobelets et pichets (seulement un rinçage est demandé à l'usager)

L'ACTIVITE :
Les dons, 3 lieux pour accueillir vos dépôts

- La Ressourcerie, 31 rue de Soissons 71300 Montceau-les-Mines : *du mercredi au samedi 10h00 à 12h00 14h00 à 17h45*
- Zone de dons, déchetterie du Bois Morey à Torcy, présence d'agents valoristes les vendredis et samedis
- Zone de dons, déchetterie de Barrat Lucy à Montceau-les-Mines, présence d'agents valoristes les vendredis et samedis

Une équipe mobilisée de 15 salariés dont 1 coordonnateur et 1 encadrant technique.
L'équipe SOLIF se charge de la collecte, de la traçabilité, du tri, des tests, du nettoyage, des réparations, de la mise en rayon et de la vente.







Un espace de vente de 200 m2, ouvert au public :
- Mercredi au vendredi 10h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00
- Samedi 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30

Une salle de sensibilisation de 80 m2 accessible aux associations du territoire pour des animation grand public de sensibilisation (prévention et réduction des déchets, économie circulaire…)



Un opérateur local de gestion des déchets, mettant en œuvre des services de collecte, de traitement (préparation à la réutilisation), des solutions de valorisation de proximité et sensibilisant les habitants du territoire à développer des comportements éco-citoyens.

Un outil d'insertion professionnelle par l'activité économique avec le développement de compétences sur une dizaine de postes différents.

Un outil organisé autour de 4 fonctions :

- **Sensibiliser :** Les publics et acteurs du territoire à la réduction des déchets et à la promotion du réemploi
- **Collecter :** Des objets dont les gens n'ont plus l'usage et qu'ils souhaitent donner pour une seconde vie
- **Valoriser :** Par le tri, le nettoyage, la réparation d'objets collectés dans l'objectif de la vente. Les objets non réutilisables sont recyclés dans les filières adéquates.
- **Vendre :** Les objets reconditionnés. Les articles de 1er nécessité sont proposés à prix solidaires. Les recettes permettent de contribuer au financement des postes salariés

Le gisement issu soit des déchetteries soit des apports directs sur le site de Montceau-les Mines peu être classé en 3 catégories de niveau :

Niveau 1 Nettoyer, tester

Objets encore fonctionnels vendables en l'état ou après de petites réparations/nettoyages

Nécessite peu d'intervention

Valorisation € minimum, tonnage élevé

Niveau 2 Réparer, reconditionner

Objets non fonctionnels nécessitant une réparation pour être revendus

Nécessite des compétences et du temps

Valorisation intermédiaire

Niveau 3 Transformer, relooker, créer

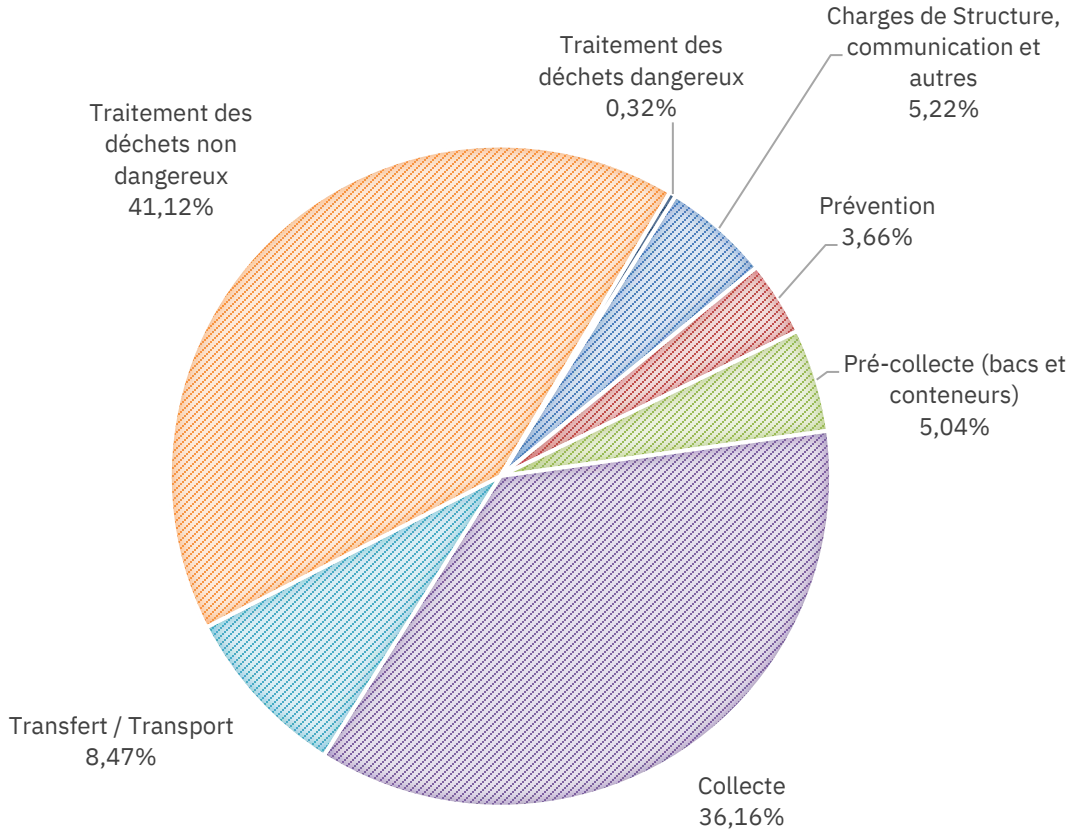
Création couture, mobilier… peinture et relooking, aérogommage de mobilier ancien

Nécessite des compétences et du temps

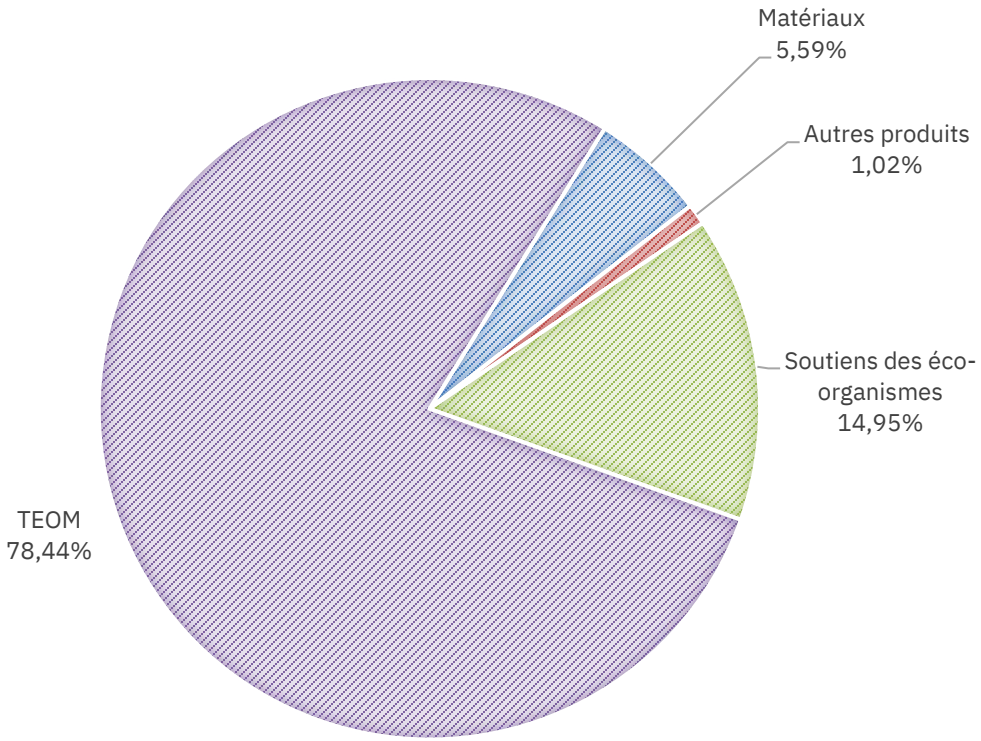
Nécessite un savoir faire artistique

Valorisation € maximum, tonnage faible

DEPENSES : 14 889 052 €



RECETTES : 13 776 165 €



Pour l'année 2025, le cout du service public de gestion des déchets s'élève à 14 889 052 € :

Cout du service = cout complet (toutes taxes)	14 889 052 €
Recettes (matières, subventions, soutiens des éco-organismes)	2 970 187 €
Cout aidé (cout service – recettes) (toutes taxes)	11 918 865 €
TEOM	10 805 978 €
Montant couvert par le budget principal	1 112 887 €

Coût complet = totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

Coût aidé = le coût auquel on déduit les recettes (soutiens éco organismes, produits industriels). C'est ce coût aidé qui doit être couvert par la taxe.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères couvre **90 %** du cout du service

Détail par mode de collecte :

Par habitant En € HT	Collecte OMR en porte à porte	Collecte OMR en apport volontaire	Collecte sélective en porte à porte	Collecte sélective en apport volontaire	Collecte du verre en apport volontaire	Collecte en déchetterie
Cout complet	92,43	63,30	48,12	19,85	7,24	31,15
Cout aidé	92,00	62,91	15,15	6,65	6,29	27,17



Remise des récompenses – Défi Bingo



Défi Bingo



Zone de don en déchetterie



Inauguration ouverture La Ressourcerie



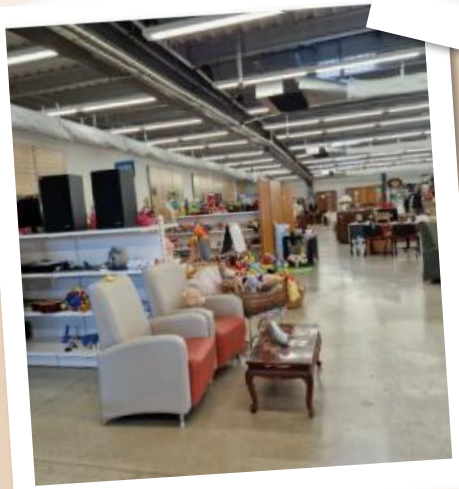
Conteneur aérien
Rue Henri Mugnier – Ciry le Noble



Défi mobilité & bioconnect



Déploiement des armoires connectées – Montceau les Mines



La Ressourcerie



Conteneur semi-enterré
Rue de la Corderie « Technopole Hub&Go – Le Creusot



Conteneur enterré
Rue Jean Jaurès – Le Creusot

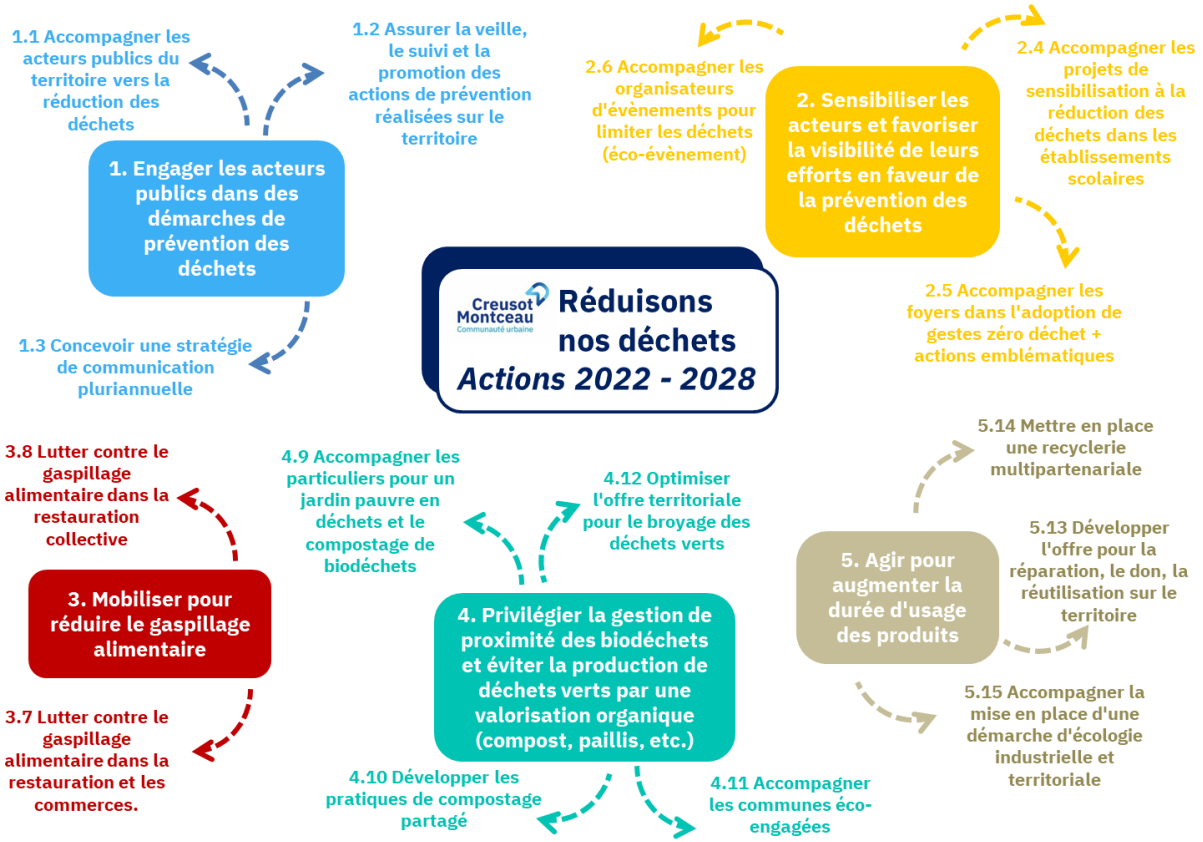
PERSPECTIVES 2026

Déploiement tranche optionnelle des armoires (nouveau modèle)
Réorganisation des circuits de collecte
Opération de « Rétrofit » des conteneurs enterrés
Étude organisationnelle et fonctionnelle des déchetteries
Préparation du futur plan de mandat
Mise à jour du PLPDMA



Un territoire engagé et structuré :
Le territoire est engagé pour la transition écologique notamment, mais pas seulement, avec une politique de prévention des déchets structurée.

1. **Engager les acteurs publics dans les démarches de prévention des déchets**
2. **Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets**
3. **Mobiliser pour réduire le gaspillage alimentaire**
4. **Privilégier la gestion de proximité des biodéchets et éviter la production de déchets verts par une valorisation organique (compost, paillis, etc.)**
5. **Agir pour augmenter la durée d'usage des produits**



530 kg
/hab. /an
en 2025

164 €
par
habitant

19 244 T
OMR

- 1,9 %

2 872 T
Verre

- 3,1 %

6 346 T
CS

+ 0,1 %

19 552 T
Déchets
valorisables ou
non valorisables
collectés en
déchetteries

+ 4,5 %

15 407 T
Hors gravats

179 006
Entrées en
déchetteries

- 4,6 %

Creusot Montceau
Communauté Urbaine

Merci de votre écoute

Direction de la gestion des déchets

Pôle réseaux et proximité

Château de la Verrerie BP 90069
71206 Le Creusot Cedex
03 85 77 51 50
info@creusot-montceau.org
Creusot-montceau.org